

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Recrutement d'un chargé de mission développeur/prospecteur et d'un chargé de projets pour les équipements sportifs

Mesdames, Messieurs,

A la suite des vacances :

- 1. du poste de chargé de mission développeur/prospecteur en raison du départ de l'agent l'occupant,*
- 2. du poste de chargé de projets pour les équipements sportifs suite à la fin de contrat de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.*

Il est donc proposé d'autoriser le recrutement de deux agents non titulaires sur ces postes, la recherche de fonctionnaires ayant été infructueuse.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du 2 juillet 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que :

1. le service économie et entreprise a besoin pour son bon fonctionnement d'un chargé de mission développeur/prospecteur,
2. le service des sports a besoin pour son bon fonctionnement d'un chargé de projets pour les équipements sportifs

CONSIDERANT qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant aux profils des postes, ceux-ci peuvent être pourvus par des agents non titulaires conformément à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 susvisée,

Le bureau, après en avoir délibéré décide, à compter du 1er octobre 2012 et pour une durée de 3 ans :

1. le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de mission développeur/prospecteur et rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 542.
Le coût de ce recrutement, soit 44755€ en année pleine, est inscrit au budget 2012.

Délibération du bureau prise par délégation

du 1er octobre 2012

n° 4

page 2/2

2. le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de projets pour les équipements sportifs et rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 442.
Le coût de ce recrutement, soit 36232€ en année pleine, est inscrit au budget 2012.
3. d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 09/10/12, n° 6842

Publié au siège de la CAPC, le 03/10/12

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La directrice générale adjointe

Emmanuelle ADAM